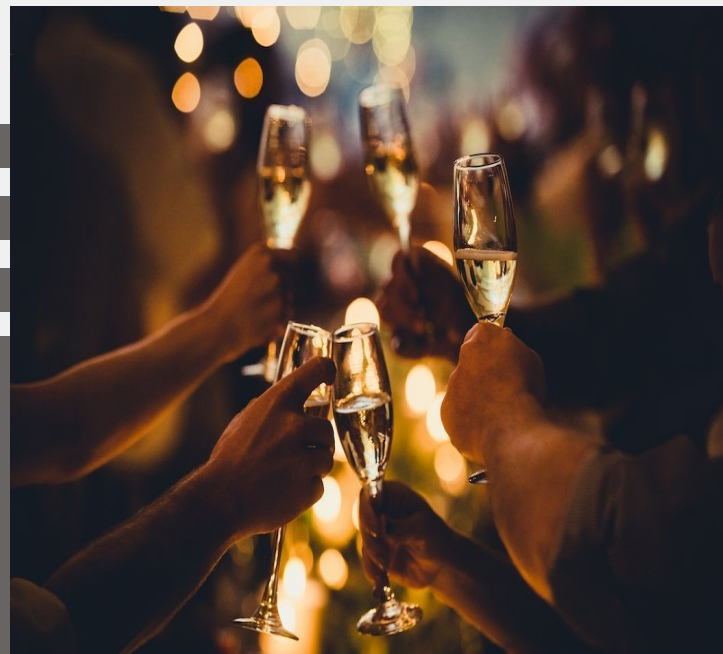


# Réservation de salle

Vous prévoyez une fête de famille, un party de bureau, un mariage, un shower ou des funérailles? Nous pouvons vous recevoir. Le Centre socio-culturel de Saint-Stanislas-de-Kostka peut être réservé pour des groupes de 10 à 285 personnes.

**Service de bar disponible sur place.**

- Veuillez communiquer avec la Municipalité pour réserver votre date. Tarifs préférentiels pour les citoyens de Saint-Stanislas-de-Kostka.
- Pour réservation ou information : 450 373-8944 #206 ou [loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca)



# Le STAN-INFO



## Bulletin d'information municipal

CENTRE MUNICIPAL  
 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0  
 Téléphone : 450 373-8944  
<https://www.st-stanislas-de-kostka.ca/>  
 Lundi au jeudi : 9 h à 16 h  
 Vendredi : 9 h à 12 h  
 Fermé entre 12 h et 13 h



## Vos actualités municipales de mars

MARS 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

**À LA MAIRIE**  
 Jean-François Gendron  
 Maire  
[Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:Mairie@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Sylvain Poirier**  
 Conseiller District 1  
[conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Prévost**  
 Conseiller District 2  
[conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Louise Théorêt**  
 Conseillère District 3  
[conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Raymond Martin**  
 Conseiller District 4  
[conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Jacques Mailloux**  
 Conseiller District 5  
[conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca)

**Mario Archambault**  
 Conseiller District 6  
[conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca)



**Inscription soccer**



**MARTIN VACHON en spectacle.**

### sommaire

Service d'urbanisme	2-3
Service incendie	4-5
Informations générales	6-7
Réservation de salle	8

### APPEL DE CANDIDATURES : MEMBRE BÉNÉVOLE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est actuellement à la recherche d'une personne dynamique, intègre et objective pour siéger à titre de membre bénévole au sein de son **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**.

#### Votre rôle au sein du comité

Le CCU joue un rôle déterminant dans le développement harmonieux de notre territoire. En tant que membre, votre mandat consiste à analyser et à formuler des recommandations au conseil municipal sur diverses demandes, notamment :

Les dérogations mineures ;  
Les projets de zonage, de lotissement et de construction ;  
L'intégration architecturale et l'aménagement du territoire.

#### Modalités de participation

Fréquence : Le comité se réunit une fois par mois en séance régulière selon un calendrier préétabli.

Disponibilité : Des séances extraordinaires peuvent occasionnellement être convoquées selon les dossiers en cours.

Formation : Le candidat sélectionné devra suivre une formation obligatoire, conformément aux exigences législatives.

#### Profil recherché et critères de sélection

Pour contribuer efficacement aux travaux du comité, vous devez répondre aux critères suivants :

Résidence : Être résident du territoire de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Disponibilité : Être disponible les mardis en début d'après-midi (dès 13h30).

Engagement : Démontrer une volonté de participer assidument aux échanges.

Atout : Un intérêt ou des connaissances en urbanisme, en architecture ou en environnement sont un atout.

#### Pour soumettre votre candidature

Si vous avez à cœur le développement de votre communauté et souhaitez mettre votre expertise au profit de la Municipalité, veuillez acheminer votre candidature (lettre d'intérêt ou CV) :

En personne : À la réception de l'hôtel de ville ;

Par courriel : [inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca)

La Municipalité remercie à l'avance toutes les personnes qui manifesteront leur intérêt.

### Origine de la Journée de la femme

La journée internationale des droits des femmes est célébrée le 8 mars et trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant l'égalité des droits, de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

Elle a été officialisée par les Nations unies en 1977, invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.

C'est une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de revendiquer l'égalité, de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour faire aboutir leurs revendications, améliorer la condition des femmes, fêter les victoires et les avancées.

Alors comme tous les ans, il ne fait aucun doute que cette journée sera encore largement relayée par les médias. En effet, les droits de la femme restent encore aujourd'hui un sujet important à défendre devant les inégalités qui persistent dans nos pays développés comme par exemple dans le monde du travail, ou dans d'autres pays du monde où ils ont malheureusement régressés, voire sont tout simplement bafoués par les autorités ou par une partie des populations.



## Journée de la femme

### Inscription soccer saison 2026



L'inscription se fait en ligne via la plateforme Spordle : lien disponible sur le site de l'association. [www.soccer-st-stan.com](http://www.soccer-st-stan.com)

#### PRIX 2026

90 \$ – Volet récréatif (4 ans à 11 ans), nés entre 2014 et 2021)\*  
190 \$ – Volet compétitif (9 à 14 ans), nés entre 2011 et 2016)\*  
200 \$ – Volet compétitif (15 ans et +), nés après 2010)\*

\*Surcharge de 15,00 \$ pour les non-résidents de Saint-Stanislas-de-Kostka

#### RÉDUCTION SUR VOTRE INSCRIPTION

Obtenez 25\$ de rabais pour chaque nouvelle inscription payante que vous amenez.

#### FRAIS ADDITIONNELS

Pour le volet compétitif, vous devez ajouter le prix de l'uniforme, soit 50\$, si vous ne le possédez pas déjà. Celui-ci sera conservé à la fin de la saison.

#### RÉDUCTION POUR LES FAMILLES

Réduction de 10\$ pour le deuxième enfant  
GRATUIT à partir du troisième enfant à la même adresse.

### Avis publics

Avis public demande de dérogation mineure 001 - 362 rue Hébert, lot 6 488 679

Avis public demande de dérogation mineure 002 - 67 rue Brosseau, lot 5 123 746



## SOUPER SPECTACLE

- **Où** : 221 rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka
  - **Prix** : 65 \$ par personne  
(souper 3 services et spectacle)
  - **Quand** : samedi le 28 mars 2026 à 17 h 30
  - **Comment** : À l'achat de votre billet, réservez votre place directement à l'hôtel de ville.
- Ne tardez pas, les places sont limitées.  
Suivez-nous sur Facebook.



## Aménagement du territoire

Qui dit printemps, dit projets de construction, de rénovation, d'aménagement, etc...  
Et qui dit projet dit...permis bien sûr.

Nous vous invitons à déposer votre demande de permis tôt dans la saison afin de vous éviter des délais. Lors de la haute saison, les demandes de permis sont nombreuses et le délai de délivrance peut atteindre jusqu'à 30 jours.  
Il est donc préférable de s'y prendre à l'avance afin de ne pas se retrouver dans une situation précaire. Soyez rassuré, même si vos travaux ne sont pas prévus avant quelques semaines, votre permis est valide pour un (1) an après son émission et peut, dans certains cas, être renouvelé au besoin.

Dans le cas d'un projet de construction ou d'agrandissement, nous vous conseillons d'entreprendre dès maintenant vos démarches auprès de votre arpenteur-géomètre ou technologue en architecture car ils sont, eux aussi, fortement sollicités lors de la haute saison.

Vous pouvez vous procurer les formulaires de demande de permis directement à l'hôtel de ville, en ligne au [www.st-stanislas-de-kostka.ca](http://www.st-stanislas-de-kostka.ca) sous l'onglet « demande de permis et certificats » ou en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante : [urbaniste@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:urbaniste@st-stanislas-de-kostka.ca).

Nous restons toujours disponibles pour répondre à vos questions pendant les heures d'ouverture de la Municipalité :

Service de l'urbanisme et du développement du territoire  
450 373-8944, postes 204 et 205  
[inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca) / [urbaniste@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:urbaniste@st-stanislas-de-kostka.ca)



## Application renforcée des règles sur les feux à ciel ouvert

Par la présente, le Service incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka souhaite vous informer que, compte tenu des changements climatiques actuels et prévus dans les années à venir, les règles entourant les feux à ciel ouvert doivent être respectées.

### 1. Feu récréatif (feu de camp, feu de foyer extérieur)

Tout feu récréatif doit obligatoirement être allumé dans un foyer conforme : (aucun permis requis)

- Muni d'un pare-étincelles ;
- Ouverture maximum de 1 cm x 1 cm ;
- Sur une dalle de béton, tuiles béton ou gravier compacté ;
- Consulter le site de la SOPFEU quand il y a une période plus sèche ;
- Installé à 3 mètres de tout combustible ;
- Attention à la direction de votre fumée, elle ne doit pas incommoder vos voisins.

### 2. Feu à ciel ouvert

- Veuillez noter qu'un permis est obligatoire pour tout feu à ciel ouvert, peu importe la catégorie ;
- Des règles strictes s'appliquent à ce type de feu. Permis délivré suite à la visite d'un officier ;
- Les permis doivent être demandés au minimum jours avant la date souhaitée.

### 3. Brûlage de branches, abattis ou travaux agricoles

- Il est possible d'effectuer ce type de brûlage ;
- le permis est valide pour une durée maximale de 30 jours. (il y a 2 périodes d'interdiction complète selon la saison) ;
- La demande doit être faite dans les 7 jours précédant la mise à feu.

### 4. Une mesure pour protéger notre communauté Ces actions visent uniquement à :

- Protéger vos propriétés ;
- Réduire les risques d'incendie ;
- Préserver la sécurité collective.

### 5. La mise à feu de feux d'artifices de type amateur en vente libre est très encadrée à Saint-Stanislas-de-Kostka

Un permis est obligatoire. Prévoir une surface de retombée de 30 mètres de tous bâtiments ou matières combustibles.

### 6. Concours

Envoyez- une photo de vos installations réglementaires au directeur incendie et courez la chance de gagner un extincteur.

[directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca)

Nous vous remercions sincèrement pour votre collaboration et votre engagement envers la sécurité de notre communauté.

Le service incendie  
Saint-Stanislas-de-Kostka



## Préparez-vous : Avez-vous votre trousse d'urgence de 72 heures?

Les événements météorologiques extrêmes sont malheureusement de plus en plus fréquents, même dans une municipalité paisible comme la nôtre. Inondations, tornades, périodes de grands vents, épisodes de verglas, tempêtes de neige majeures ou encore pannes d'électricité prolongées peuvent survenir à tout moment.

Lorsque de tels sinistres se produisent, les services municipaux et d'urgence interviennent rapidement.

Il est essentiel que chaque foyer possède une trousse d'urgence suffisante pour être autonome pendant au moins 72 heures.

Disposer d'une telle trousse, accessible et bien organisée, peut faire toute la différence pour vous protéger, vous nourrir, vous informer et préserver votre sécurité jusqu'au rétablissement de la situation.

### Contenu recommandé d'une trousse d'urgence de 72 heures

Voici ce que toute trousse devrait idéalement contenir :

#### 1. Eau

- 2 litres d'eau par personne par jour (1 litre pour boire + 1 litre pour l'hygiène et la préparation alimentaire)
- Total : 6 litres par personne pour 72 heures

#### 2. Nourriture

- Aliments non périssables prêts à consommer :
  - Conserves (légumes, fruits, viandes, thon, etc.)
  - Beurre d'arachide ou de noix
  - Barres énergétiques ou granola
  - Soupes déshydratées
  - Céréales sèches
  - Ouvre-boîte manuel

#### 3. Articles d'hygiène et de santé

- Savon, lingettes humides, gel désinfectant
- Papier de toilette
- Trousse de premiers soins complète (pansements, désinfectant, gants, analgésiques, etc.)
- Copies de médicaments essentiels (minimum 72h)
- Masques (au besoin, selon la situation)

### 4. Outils et matériel pratique

- Lampe de poche à DEL
- Piles de rechange
- Radio à piles ou à dynamo
- Chargeur portable pour téléphone (power bank)
- Couteau ou outil multifonction
- Allumettes ou briquet dans un contenant étanche
- Sac de couchage ou couverture chaude

**TROUSSE  
D'URGENCE  
72 HEURES**



**Avez-vous les articles essentiels?**

En cas de panne prolongée ou de sinistre majeur, assurez votre sécurité et celle de votre famille en ayant une trousse d'urgence complète et facilement accessible.

### 5. Documents et sécurité

Photocopies des documents importants :

- Cartes d'identité
- Liste de médicaments
- Assurances habitation et automobile
- Coordonnées de contacts d'urgence
- Petite somme d'argent comptant
- Sifflet (pour signaler sa présence)

### 6. Vêtements et confort

- Vêtements de rechange adaptés à la saison
- Bas chauds
- Gants, tuque, manteau léger ou couverture thermique

### 7. Éléments optionnels mais très utiles

- Nourriture et articles pour animaux
- Couches, lait maternisé ou articles pour bébé
- Jeux de cartes ou petits divertissements
- Chargeurs solaires
- Sac d'évacuation déjà prêt et près de la porte